

## DEFINITION ET ELEMENTS CONSTITUTIFS DU COMPTE DE GESTION

*Les comptables principaux du budget de l'Etat, des Collectivités locales et Etablissements publics sont astreints à rendre annuellement des comptes comprenant toutes les opérations qu'ils sont tenus par les règlements de rattacher à leur gestion (article 38 du décret 00110/PR/MINECOFIN du 23 Janvier 1975).*

### A - DEFINITION

*Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable principal dans le cadre de la gestion financière de l'Etat, des Collectivités Locales ou de tout autre organisme public pour un exercice donné.*

### B - ELEMENTS CONSTITUTIFS DU COMPTE DE GESTION

#### 1) COMPTE DE GESTION DE L'ETAT (DECRET N°15/PR/MINECOFIN 06/01/1976 ARTICLE 189)

##### *a) LES DOCUMENTS GENERAUX*

- ✓ *Le compte général administratif de l'Etat ;*
- ✓ *La loi de finances ;*
- ✓ *L'annexe explicative à la loi de finances ;*
- ✓ *La balance définitive des comptes du Trésor au 31/12/N ;*
- ✓ *La situation de l'exécution des recettes et des dépenses ;*
- ✓ *Les rôles d'impôts ;*
- ✓ *La situation des recouvrements et des restes à recouvrer d'impôts et autres recettes ayant été prises en charge par le comptable principal responsable du recouvrement.*

***b) LES DOCUMENTS ANNEXES***

- ✓ *L'acte de nomination;*
- ✓ *L'attestation de réalisation du cautionnement;*
- ✓ *Le procès-verbal de prestation de serment ;*
- ✓ *Le procès-verbal de remise de service;*
- ✓ *Les réserves émises par le comptable entrant;*
- ✓ *L'attestation de prise de service;*
- ✓ *Les procurations données aux mandataires ;*
- ✓ *Les notes d'intérim.*

***c) LES PIECES JUSTIFICATIVES OU PIECES PARTICULIERES (ARTICLES 92 A 99 DE LA LOI 5/85 DU 27/06/1985 PORTANT REGLEMENT GENERAL SUR LA COMPTABILITE PUBLIQUE DE L'ETAT)***

**2) COMPTE DE GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (DECRET 00993/PR DU 12 / 09/1972 PORTANT REGIME FINANCIER ET COMPTABLE DES COLLECTIVITES SECONDAIRES)**

***a) DOCUMENTS GENERAUX***

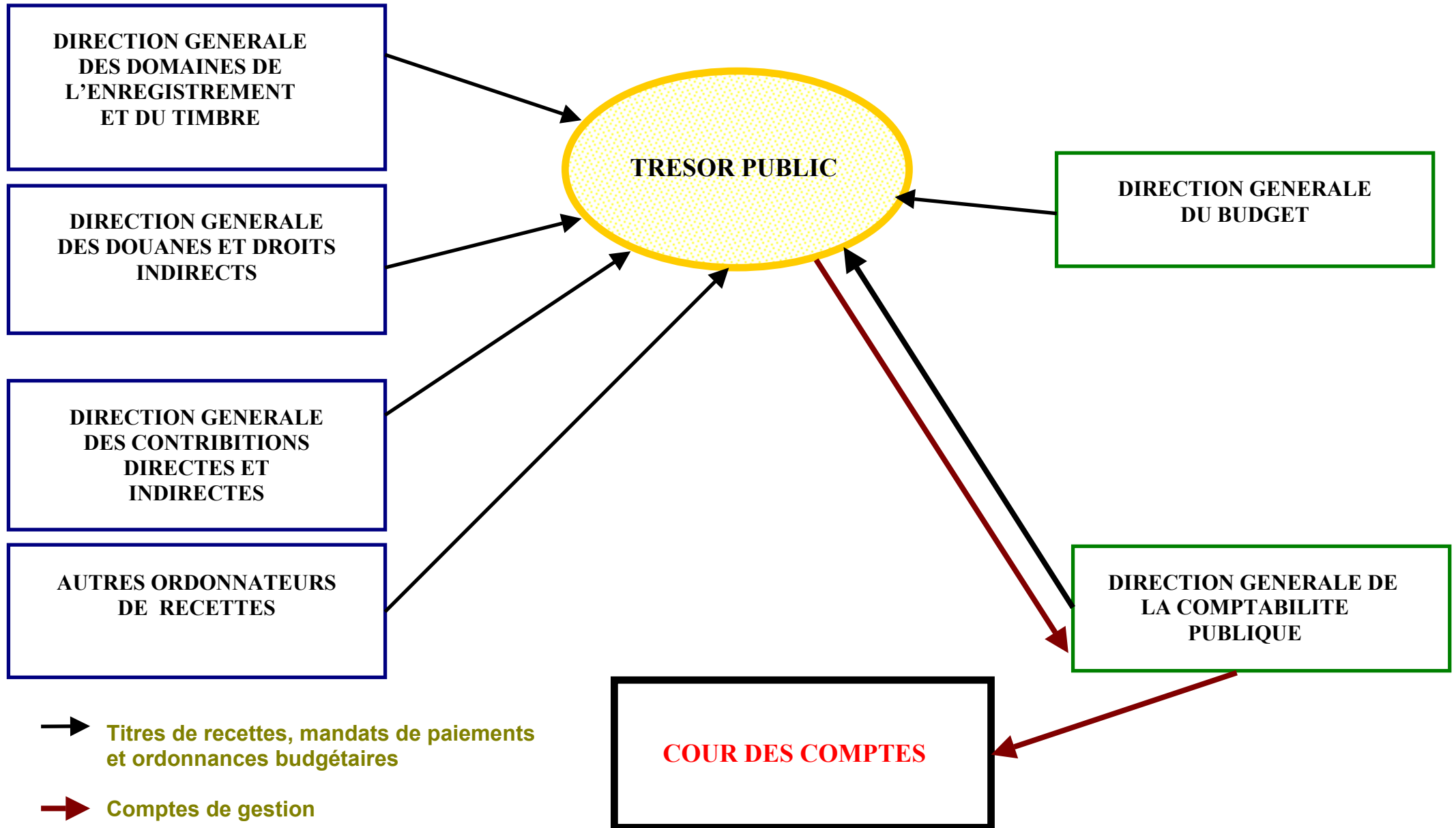
- ✓ *Expédition du budget primitif et pièces annexes*
- ✓ *Expédition du budget additionnel*
- ✓ *Décisions modificatives du budget*
- ✓ *Tableau des autorisations spéciales de dépenses*
- ✓ *Textes appratifs des budgets.*
- ✓ *Délibération de l'assemblée délibérante statuant sur le compte présenté*

- ✓ *Copie certifiée et approuvée du compte administratif*
- ✓ *Suivi de l'exécution du budget ( P601)*
- ✓ *Liasse des bordereaux de mandats*
- ✓ *Liasse des bordereaux de titres de recettes*
- ✓ *Balances des comptes au 31 Décembre à la clôture des opérations*
- ✓ *Etat des recettes à recouvrer*
- ✓ *Etat des restes à payer*
- ✓ *Le compte d'emploi des valeurs inactives établi au 31 Décembre de chaque année faisant ressortir le montant des valeurs en portefeuille et celui des valeurs restant entre les mains du comptable .*
- ✓ *Balance des comptes à la date de la remise de service*

***b) DOCUMENTS ANNEXES***

- ✓ *Ampliation de l'acte de sa nomination*
- ✓ *Le procès-verbal de prestation de serment*
- ✓ *Attestation du Trésorier -Payeur Général indiquant que l'intéressé a constitué son cautionnement .*
- ✓ *Procès verbal de remise de service*
- ✓ *Les réserves émises par le comptable entrant;*
- ✓ *Procuration donnée par les mandataires*
- ✓ *Notes d'intérims*

# CIRCUIT DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU COMPTE DE GESTION DE L'ETAT



# CIRCUIT DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU COMPTE DE GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

